



**ANNEXE AU PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)
POUR SA PRISE EN COMPTE AU SEIN DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS EXTRASCOLAIRE**

Les représentants légaux autorisent l'organisateur de l'accueil extrascolaire, avec ou sans hébergement, à disposer des informations d'ordre médical renseignées dans le PAI lors des temps d'accueils organisés pendant les petites et/ou grandes vacances, dans le respect de leur confidentialité.

PAI scolaire / périscolaire signé le :	
--	--

Nom et adresse de l'organisateur de l'accueil collectif de mineurs :	
Nom et adresse de l'accueil extrascolaire : Sans hébergement Avec hébergement	

Adaptations et aménagements éventuels du PAI à la spécificité de l'accueil collectif de mineurs extrascolaire

Date et signature du médecin traitant :	
Date et signatures des représentants légaux :	
Date et signature du responsable de l'accueil extrascolaire :	

Nom de l'enfant :